



**CBD**



## **Convention sur la diversité biologique**

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/RW/EBSA/SEA/1/1  
4 février 2013

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ATELIER RÉGIONAL ATLANTIQUE DU SUD-EST  
POUR FACILITER LA DESCRIPTION D'AIRES  
MARINES D'IMPORTANCE ÉCOLOGIQUE OU  
BIOLOGIQUE

Swakopmund, du 8 au 12 avril 2013

### **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

#### **INTRODUCTION**

1. À sa dixième réunion, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a prié le Secrétaire exécutif d'œuvrer avec les Parties et les autres gouvernements ainsi qu'avec les organisations et les initiatives régionales concernées, telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les conventions et plans d'action sur les mers régionales, et le cas échéant, les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), pour organiser une série d'ateliers régionaux, y compris en établir les mandats, avec comme objectif premier de faciliter la description d'aires marines d'importance écologique ou biologique au moyen de l'application des critères scientifiques figurant à l'annexe I de la décision IX/20 et d'autres critères scientifiques pertinents, compatibles et complémentaires, convenus au niveau national et intergouvernemental, ainsi que des directives scientifiques sur l'identification d'aires marines situées au-delà des limites de la juridiction nationale qui remplissent les critères scientifiques figurant à l'annexe I à la décision IX/20 (paragraphe 36 de la décision X/29).

2. Dans la même décision, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de mettre à la disposition des Parties participantes, des autres gouvernements, des agences intergouvernementales et de l'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT) les données et informations scientifiques et techniques et les résultats colligés des ateliers susmentionnés, afin qu'ils puissent les utiliser selon leurs compétences.

3. Par la suite, à sa onzième réunion, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de poursuivre sa collaboration avec les Parties, les autres gouvernements, les organisations concernées, et les initiatives mondiales et régionales, telles que le Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, l'Organisation maritime internationale (OMI), la FAO, les conventions et plans d'action sur les mers régionales, et le cas échéant les ORGP, en ce qui concerne la gestion des pêches, et incluant également la participation de communautés autochtones et locales, afin de faciliter la description d'aires remplissant les critères relatifs aux AIEB, par le biais de l'organisation d'ateliers régionaux et sous-régionaux supplémentaires pour les régions ou sous-régions restantes où les Parties souhaitent la tenue d'ateliers, et pour la description plus détaillée d'aires déjà décrites lorsque de nouvelles informations deviennent disponibles (paragraphe 12 de la décision XI/17).

/...

Le présent document a fait l'objet d'un tirage limité dans le souci de minimiser l'impact écologique des activités du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU pour une organisation sans effet sur le climat. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

4. Pour donner suite aux requêtes susmentionnées et avec l'appui financier des gouvernements du Japon, de la Norvège et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Secrétaire exécutif convoque l'Atelier régional Atlantique du Sud-Est pour faciliter la description d'aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB), en collaboration avec la Convention d'Abidjan et la FAO. Cet atelier sera accueilli par le gouvernement de la Namibie et se tiendra à Swakopmund, du 8 au 12 avril 2013.

5. Une liste de documents pour l'atelier figure à l'annexe I, ci-jointe.

6. Le Secrétariat publiera une note informative à l'intention des participants contenant les détails logistiques pertinents, dont des informations concernant les déplacements, les exigences relatives aux visas, l'hébergement, et d'autres questions portant sur la réunion. L'atelier se déroulera en anglais et en français.

7. L'inscription des participants débutera le lundi 8 avril 2013, à 9 heures.

### **POINT 1. OUVERTURE DE L'ATELIER**

8. Les représentants du gouvernement de la Namibie, le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, le représentant du Secrétariat de la Convention d'Abidjan et celui de la FAO inaugureront l'atelier, le lundi 8 avril 2013, à 9 h 30.

### **POINT 2. ÉLECTION DES COPRÉSIDENTS DE L'ATELIER, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX**

9. Après s'être brièvement présentés, les participants seront invités à élire les coprésidents de l'atelier, en base aux propositions émanant de l'assemblée.

10. Les participants seront par la suite invités à examiner l'ordre du jour provisoire (UNEP/CBD/RW/EBSA/SEA/1/1) et la proposition d'organisation des travaux, figurant à l'annexe II ci-après, et à les adopter tels quels ou amendés, s'il y a lieu.

11. L'atelier sera organisé en plénières et en séances en petits groupes. Les coprésidents nommeront des facilitateurs et des rapporteurs pour les petits groupes, en base à l'expertise et à l'expérience des participants à l'atelier et en consultation avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

### **POINT 3. CONTEXTE, PORTÉE ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS DE L'ATELIER**

12. Les représentants du Secrétariat feront connaître les résultats de l'Atelier de renforcement des capacités de l'Initiative pour un Océan Durable (SOI) pour l'Afrique de l'Ouest (tenu à Dakar, du 4 au 8 février 2013), qui a inclus une formation sur les AIEB à l'appui de cet atelier. Le Secrétariat donnera également un bref aperçu du processus relatif aux AIEB de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que des objectifs de l'atelier et de ses résultats escomptés. Des experts seront également invités à donner des exposés sur les thèmes suivants :

- a) Directives scientifiques sur l'application des critères relatifs aux AIEB;
- b) Processus mondiaux pertinents, y compris les travaux de la FAO sur les écosystèmes marins vulnérables;
- c) Aperçu sur les programmes scientifiques pertinents au niveau régional; et
- d) Aperçu régional des informations biogéographiques sur les habitats de haute mer et des grands fonds et proposition de la portée géographique de l'atelier.

13. S'inspirant des exposés, les invités seront invités à échanger leurs points de vue sur la portée géographique et les résultats escomptés de l'atelier.

**POINT 4. EXAMEN DES DONNÉES/INFORMATIONS/CARTES SCIENTIFIQUES COMPILÉES ET SOUMISES POUR L'ATELIER**

14. Au titre de ce point, les participants seront saisis d'une note du Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/RW/EBSA/SEA/1/2) transmettant une compilation des soumissions émanant des Parties, autres gouvernements et organisations concernées, soumissions contenant des informations scientifiques permettant de décrire les aires marines d'importance écologique ou biologique dans la région Atlantique du Sud-Est, réalisées en réponse à la notification 2012-153 du Secrétariat (n° de réf. SCBD/STTM/JM/JL/JG/81106), en date du 18 décembre 2012. Les participants seront également saisis d'une note du Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/RW/EBSA/SEA/1/3) transmettant une compilation et une synthèse de données scientifiques à l'appui de l'atelier. Les documents/références soumis avant l'atelier sont mis à la disposition des participants à l'atelier pour leur information sur le site web de la réunion (<http://www.cbd.int/doc/?meeting=EBSA-SEA-01>).

15. Les participants à l'atelier seront invités à examiner, par le biais d'exposés individuels et de discussions en plénières, les données/information/cartes scientifiques en fonction de leur contribution potentielle à la description d'aires remplissant les critères relatifs aux AIEB.

**POINT 5. DESCRIPTION D'AIRES REMPLISSANT LES CRITÈRES SCIENTIFIQUES RELATIFS AUX AIEB (DÉCISION IX/20, ANNEXE I) ET D'AUTRES CRITÈRES SCIENTIFIQUES PERTINENTS, COMPATIBLES ET COMPLÉMENTAIRES, CONVENUS AU NIVEAU NATIONAL ET INTERGOUVERNEMENTAL**

16. Au titre de ce point, et en base à la compilation susmentionnée et aux exposés et débats de l'atelier en plénières, les participants seront invités à se séparer en deux ou trois petits groupes sous-régionaux (les détails seront établis en plénière au cours de l'atelier), afin d'examiner la description d'aires remplissant les critères scientifiques relatifs aux AIEB et d'autres critères scientifiques pertinents compatibles et complémentaires, convenus au niveau national et intergouvernemental. Selon le nombre de participants, des groupes supplémentaires pourraient être créés, comme en décideront les coprésidents de l'atelier en consultation avec le Secrétariat.

17. Les résultats des débats en petits groupes seront rapportés en plénière pour considération. Les participants à l'atelier examineront en séance plénière les aires qui remplissent potentiellement les critères scientifiques relatifs aux AIEB proposés par les petits groupes lors de leurs débats et les prendront en considération pour inclusion dans la liste finale des aires remplissant les critères relatifs aux AIEB.

**POINT 6. IDENTIFICATION DES LACUNES ET DE LA NÉCESSITÉ DE CLARIFIER DAVANTAGE LES CONCEPTS EN MATIÈRE DE DESCRIPTION D'AIRES REMPLISSANT LES CRITÈRES RELATIFS AUX AIEB, Y COMPRIS LE BESOIN DE RENFORCER LES CAPACITÉS SCIENTIFIQUES AINSI QUE LES COLLABORATIONS SCIENTIFIQUES FUTURES**

18. Mettant à profit les débats de l'atelier sur la description d'aires remplissant les critères scientifiques relatifs aux AIEB, les participants seront invités à identifier, par le biais de la présentation des thèmes et de discussions en plénière ouvertes, les lacunes et la nécessité de clarifier davantage les concepts en matière de description d'aires remplissant les critères relatifs aux AIEB, y compris le besoin de renforcer les capacités scientifiques ainsi que les collaborations scientifiques futures.

**POINT 7. AUTRES QUESTIONS**

19. Au titre du présent point, toute autre question pertinente soulevée par les participants à l'atelier pourra être examinée.

**POINT 8. ADOPTION DU RAPPORT**

20. Les participants seront invités à examiner et à adopter le rapport de l'atelier, en base à un projet de rapport préparé et présenté par les coprésidents de l'atelier.

**POINT 9. CLÔTURE DE L'ATELIER**

21. La clôture de l'atelier est prévue pour le vendredi 12 avril 2013, à 17 heures.

## ANNEXE I

### **LISTE DE DOCUMENTS RELATIFS À L'ATELIER RÉGIONAL ATLANTIQUE DU SUD-EST POUR FACILITER LA DESCRIPTION D'AIRES MARINES D'IMPORTANCE ÉCOLOGIQUE OU BIOLOGIQUE**

| <b>Documents officiels</b>     | <b>Titre</b>  |
|--------------------------------|---|
| UNEP/CBD/RW/EBSA/SEA/1/1       | Ordre du jour provisoire  |
| UNEP/CBD/RW/EBSA/SEA/1/1/Add.1 | Ordre du jour provisoire annoté   |
| UNEP/CBD/RW/EBSA/SEA/1/2       | Compilation des soumissions d'informations scientifiques permettant de décrire les aires remplies les critères relatifs aux aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB) dans la région Atlantique du Sud-Est   |
| UNEP/CBD/RW/EBSA/SEA/1/3       | Données pour éclairer les participants à l'Atelier régional Atlantique du Sud-Est pour faciliter la description d'aires marines d'importance écologique ou biologique   |
| <b>Autres documents</b>        |   |
| UNEP/CBD/EW-BCS&IMA/1/2        | Rapport de l'Atelier d'experts sur les directives scientifiques et techniques sur les systèmes de classification biogéographiques et l'identification des aires marines situées au-delà des limites de la juridiction nationale nécessitant une protection, Ottawa, du 29 septembre au 2 octobre 2009 |
| UNEP/CBD/EWS.MPA/1/2           | Rapport de l'Atelier d'experts sur les critères écologiques et les systèmes de classification biogéographique relatifs aux aires marines nécessitant une protection, Açores, Portugal, du 2 au 4 octobre 2007   |
| UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/9       | Manuel de formation sur la description d'aires d'importance écologique ou biologique (AIEB) dans les habitats de haute mer ou des grands fonds (version préliminaire)   |
|                                | Rapport de l'Atelier de renforcement des capacités de l'Initiative pour un Océan Durable (SOI) pour l'Afrique de l'Ouest, Dakar, du 4 au 8 février 2013 (à venir)   |
|                                | Brochure sur le processus relatif aux AIEB de la CDB  |

*Annexe II***PROPOSITION D'ORGANISATION DES TRAVAUX***Lundi, 8 avril 2013*

|                |   |
|----------------|---|
| 9 h à 9 h 30   | <b>Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de l'atelier</b>   |
| 9 h 30 à 10 h  | <b>Point 2 de l'ordre du jour. Élection des coprésidents de l'atelier, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux</b>  |
| 10 h à 10 h 30 | <p><b>Point 3 de l'ordre du jour. Contexte, portée et résultats escomptés de l'atelier</b></p> <p><i>Séance plénière</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats de l'Atelier de renforcement des capacités de l'Initiative pour un Océan Durable pour l'Afrique de l'Ouest (Dakar, du 4 au 8 février 2013)</li> <li>• Processus relatif aux AIEB de la CDB</li> <li>• Objectifs et résultats escomptés de l'atelier</li> <li>• Présentation des thèmes : <ul style="list-style-type: none"> <li>i) Directives scientifiques sur l'application des critères relatifs aux AIEB;</li> <li>ii) Processus mondiaux pertinents, y compris les travaux de la FAO sur les écosystèmes marins vulnérables;</li> <li>iii) Aperçu des programmes scientifiques pertinents au niveau régional;</li> <li>iv) Aperçu régional des informations biogéographiques sur les habitats de haute mer et des grands fonds et proposition de la portée géographique de l'atelier.</li> </ul> </li> <li>• Discussion en plénière</li> </ul> |
| 10 h 30 à 11 h | <i>Pause café</i>   |
| 10 h à 12 h 30 | <b>Point 3 de l'ordre du jour (suite)</b>   |
| 12 h 30 à 14 h | <i>Déjeuner</i>   |
| 14 h à 15 h 30 | <b>Point 3 de l'ordre du jour (suite)</b>   |
| 15 h 30 à 16 h | <i>Pause café</i>   |
| 16 h à 17 h    | <p><b>Point 4 de l'ordre du jour. Examen des données/informations/cartes scientifiques compilées et soumises pour l'atelier</b></p> <p><i>Séance plénière</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des thèmes : i) Examen des informations scientifiques compilées et ii) Examen des soumissions portant sur des sites précis</li> </ul> <p>Discussion en plénière</p>   |

*Mardi, 9 avril 2013*

|               |   |
|---------------|---|
| 9 h à 10 h 30 | <b>Point 4 de l'ordre du jour (suite)</b> |
|---------------|---|

|                |   |
|----------------|---|
| 10 h 30 à 11 h | <i>Pause café</i>   |
| 11 h à 12 h 30 | <b><i>Point 4 de l'ordre du jour (suite)</i></b>  |
| 12 h 30 à 14 h | <i>Déjeuner</i>   |
| 14 h à 15 h 30 | <p><b>Point 5 de l'ordre du jour. Description d'aires remplissant les critères scientifiques relatifs aux AIEB (décision IX/20, annexe I) et d'autres critères scientifiques pertinents, compatibles et complémentaires, convenus au niveau national et intergouvernemental</b></p> <p><i>Séance plénière</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Échange de points de vue et de propositions relativement à la description d'aires remplissant les critères relatifs aux AIEB</li> </ul> <p><i>Séances en petits groupes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupes basés sur les sous-régions</li> </ul> <p><i>Séance plénière</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur les conclusions des séances en petits groupes</li> <li>• Considération des aires remplissant potentiellement les critères relatifs aux AIEB proposés par les petits groupes</li> </ul> |
| 15 h 30 à 16 h | <i>Pause café</i>   |
| 16 h à 17 h    | <b><i>Point 5 de l'ordre du jour (suite)</i></b>  |

***Mercredi, 10 avril 2013***

|                |  |
|----------------|--|
| 9 h à 12 h 30  | <b><i>Point 5 de l'ordre du jour (suite)</i></b> |
| 12 h 30 à 14 h | <i>Déjeuner</i>                                  |
| 14 h à 17 h    | <b><i>Point 5 de l'ordre du jour (suite)</i></b> |

***Jeudi, 11 avril 2013***

|                |  |
|----------------|--|
| 9 h à 10 h 30  | <p><b>Point 6 de l'ordre du jour. Identification des lacunes et de la nécessité de clarifier davantage les concepts en matière de description d'aires remplissant les critères relatifs aux AIEB, y compris le besoin de renforcer les capacités scientifiques ainsi que les collaborations scientifiques futures</b></p> <p><i>Séance plénière</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des thèmes</li> <li>• Échange de points de vue et de propositions entourant le besoin de renforcement des capacités et d'activités de collaboration</li> </ul> |
| 10 h 30 à 11 h | <i>Pause café</i>  |
| 11 h à 12 h 30 | <b><i>Point 7 de l'ordre du jour. Autres questions</i></b>   |
| 12 h 30 à 14 h | <i>Déjeuner</i>  |
| 14 h à 17 h    | Préparation du rapport de l'atelier par les coprésidents et les rapporteurs  |

/...

**Vendredi, 12 avril 2013**

|                |   |
|----------------|---|
| 9 h à 10 h 30  | Préparation du rapport de l'atelier par les coprésidents et les rapporteurs |
| 10 h 30 à 11 h | <i>Pause café</i>   |
| 11 h à 12 h 30 | <b>Point 8 de l'ordre du jour. Adoption du rapport</b>                      |
| 12 h 30 à 14 h | <i>Déjeuner</i>   |
| 14 h à 15 h 30 | <b>Point 8 de l'ordre du jour (suite)</b>                                   |
| 15 h 30 à 16 h | <i>Pause café</i>   |
| 16 h à 16 h 45 | <b>Point 8 de l'ordre du jour (suite)</b>                                   |
| 16 h 45 à 17 h | <b>Point 9 de l'ordre du jour. Clôture de l'atelier</b>                     |

-----